

DECISION N°2016-04-119

relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques"
de la Direction de l'évaluation des produits réglementés

La directrice générale suppléante de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14 9°, R. 1313-26 et R. 1313-27 :

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 22 septembre 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-2.04 du 25 juin 2015 du conseil d'administration relative à l'organisation des comités d'experts spécialisés ;

Vu la décision n° 2015-10-329 du 16 octobre 2015 relative à la composition des comités d'experts spécialisés de la Direction d'évaluation des produits réglementés ;

DECIDE:

Article 1^{er} : Suite à la démission de M. Hommet (Frédéric), la composition du comité d'experts spécialisé "Produits phytopharmaceutiques : substances et préparations chimiques" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Thybaud (Eric), président

M. Gauvrit (Christian), vice-président

M. Maximilien (Rémi), vice-président

M. Berny (Philippe)

Mme Corio-Costet (Marie-France)

Mme Frerot (Brigitte)

M. Gallien (Marc)

Mme Grimbuhler (Sonia)

M. Laurent (François)

Mme Mamy (Laure)

M. Millet (Maurice)

M. Nesslany (Fabrice)

Mme Stadler (Jeanne)

Mme Venant (Annick)

Article 2 : La directrice de l'évaluation des produits réglementés est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 12 avril 2016

Caroline GARDETTE